

Documents à demander à un sous-traitant — checklist et suivi

Entreprise principale : [] · Sous-traitant : [] · SIRET : [] Contrat du [date] · Montant annuel estimé : [] € HT

1. À la signature

Document	Pourquoi	Reçu le	Vérifié par
Attestation de vigilance Urssaf (moins de 6 mois)	Obligation de vigilance, contrat $\geq 5\,000$ € HT	[]	[]
Contrôle d'authenticité de l'attestation (code de sécurité)	L'attestation doit être vérifiée, pas seulement reçue	[]	[]
Extrait Kbis ou justificatif d'immatriculation	Existence légale de l'entreprise	[]	[]
Liste des salariés étrangers soumis à autorisation de travail, ou attestation de non-emploi	À demander selon la situation du sous-traitant	[]	[]
Attestation d'assurance RC professionnelle (en cours)	Couverture des dommages causés sur site	[]	[]
Acceptation du sous-traitant par le client final	Loi du 31 décembre 1975	[]	[]
Contrat de sous-traitance signé	Périmètre, prix, responsabilités	[]	[]

2. Tous les six mois, jusqu'à la fin du contrat

Échéance	Attestation de vigilance	Authenticité vérifiée	Liste salariés étrangers	Relance envoyée le
[date]	[]	[]	[]	[]
[date]	[]	[]	[]	[]
[date]	[]	[]	[]	[]
[date]	[]	[]	[]	[]

3. À chaque échéance de la police d'assurance

Assureur	N° de police	Valide jusqu'au	Nouvelle attestation reçue le
[]	[]	[]	[]

4. Selon le chantier

Situation	Document	Reçu le
Intervention chez un client (entreprise extérieure)	Plan de prévention signé	[]

Situation	Document	Reçu le
Produits dangereux utilisés	Fiches de données de sécurité	[]
Sous-traitance en cascade autorisée	Accord écrit + documents du second rang	[]
Reprise de personnel (article 7, IDCC 3043)	Liste du personnel transférable	[]

5. Anomalies

Date	Document manquant ou non conforme	Relance	Suite (suspension, résiliation...)

Comment s'en servir

Le seuil qui déclenche l'obligation est de 5 000 € HT. Il s'apprécie sur le montant du contrat, même payé en plusieurs fois. En dessous, rien n'interdit de demander les mêmes pièces : c'est une bonne pratique, pas une obligation.

Une attestation reçue n'est pas une attestation vérifiée. L'attestation de vigilance porte un code qui permet d'en contrôler l'authenticité sur le site de l'Urssaf. Notez la date du contrôle : c'est ce qui prouve la vigilance.

Les six mois courent jusqu'au dernier jour du contrat. La vigilance ne s'arrête pas à la signature. Un tableau de suivi tenu à jour évite de découvrir une attestation périmée au moment d'un contrôle.

Vérifiez les obligations à jour. Les seuils, la liste exacte des pièces et les règles propres aux entreprises établies à l'étranger évoluent. Reportez-vous aux articles L8222-1, R8222-1 et D8222-5 du code du travail avant d'arrêter votre procédure.